

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

OMPI/MMP2/09/INF/1

ORIGINAL : français

DATE : 11 mai 2009

F

SÉMINAIRE SUR LE SYSTÈME DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Genève, 11 et 12 juin 2009

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Document établi par le Secrétariat

1. INTRODUCTION

Les propriétaires de marques utilisent chaque année davantage le système de Madrid pour la protection de leurs marques à l'étranger. Régi par deux traités internationaux : l'Arrangement de Madrid de 1891 et le Protocole de Madrid mis en application en 1996, le système de Madrid offre à ses utilisateurs la possibilité de déposer un seul formulaire de demande d'enregistrement pour obtenir la protection d'une marque dans plusieurs ou dans l'ensemble des membres de l'Union de Madrid. L'Union de Madrid compte actuellement 84 membres (voir liste à : <http://www.wipo.int/madrid/fr/members/>).

Le séminaire, qui se déroulera en français, sera animé par des membres du personnel de l'OMPI et des orateurs invités. Il est destiné aussi bien à initier les nouveaux utilisateurs qu'à orienter les utilisateurs habituels en vue d'une meilleure exploitation du système de Madrid. Le séminaire présentera tous les aspects tant administratifs que légaux relatifs au système de Madrid. Les récentes modifications du Protocole, des règlements d'exécution ainsi que des instructions administratives y seront traitées tout particulièrement. Les présentations seront suivies de discussions et d'exercices pratiques.

2. HORAIRES

Le séminaire débutera le jeudi 11 juin 2009 à 10 h 00 (enregistrement dès 9 h 30) et se terminera le vendredi 12 juin vers 17 h 30.

3. LIEU

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Salle B
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

4. INSCRIPTION

Le comptoir d'information et d'enregistrement est situé dans le hall du bâtiment principal de l'OMPI, salle B. Il sera ouvert le jeudi 11 juin 2009 à partir de 9 heures.

Inscription en ligne : <http://www.wipo.int/madrid/fr/index.html>.

Frais d'inscription : 500 francs suisses couvrant la participation au séminaire, la documentation, le repas ainsi que les pauses café. L'inscription ne sera définitive qu'après réception par l'OMPI des droits d'inscription dûment acquittés.

Les autorités compétentes des États membres de l'Union de Madrid seront exemptes du paiement du droit d'inscription.

Délai d'inscription : le 5 juin 2009. Veuillez noter que les droits d'inscription ne seront pas remboursés pour tout avis d'annulation après cette date.

Nombre de participants : le nombre de participants est limité à 55 personnes.

Pour tout renseignement complémentaire sur le séminaire, veuillez contacter :

Division de l'information et de la promotion
Département des enregistrements internationaux
Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
Téléphone : (+41 22) 338 86 59 / 85 26
Télécopieur : (+41 22) 338 81 80

5. BADGES

Un badge est remis à chaque participant lors de l'enregistrement. Les participants sont priés de le porter lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de l'OMPI.

6. TÉLÉPHONE ET COMMUNICATIONS

Les appels peuvent être passés à partir des téléphones situés dans le hall de l'OMPI. La réception des appels se fait par l'intermédiaire du numéro suivant : (+41 22) 791 91 11.

7. CYBERCAFÉ

Plusieurs ordinateurs sont mis à la disposition des participants sur la mezzanine et au Centre d'information situé dans le hall. Pour ceux qui disposent d'ordinateurs portables dotés de cartes WIFI, une connexion sans fil est disponible dans le hall du bâtiment.

8. COMPTOIR DES DOCUMENTS

Le comptoir des documents de l'OMPI se situe devant l'entrée de la salle B et sera ouvert le jeudi 11 juin 2009 à partir de 9 heures. Une copie du texte de l'Arrangement de Madrid, du Protocole de Madrid et du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole ainsi qu'un exemplaire du Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid seront distribués à tous les participants.

9. HOTEL/VOYAGE

a) Visa

Veuillez prendre les dispositions nécessaires avant votre départ pour obtenir un visa d'entrée en Suisse si cette formalité est requise pour les ressortissants de votre pays.

b) Réservation d'hôtels

Des informations sur Genève peuvent être obtenues auprès de l'Office du tourisme de Genève :

Téléphone : (+41 22) 909 70 00; Service de réservation d'hôtels : (+41 22) 909 70 20;
télécopie : (+41 22) 909 70 21

Site Internet : www.geneve-tourisme.ch

c) voyage

L'agence de voyage American Express se tient à votre disposition au siège de l'OMPI pour toute aide concernant vos arrangements de voyage.

Horaires :	de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi
Téléphone :	(+41 22) 338 77 71
Télécopie :	(+044) 385 60 36
E-mail :	ax.wipo@aexp.com

10. TAXIS

La station de taxis la plus proche se trouve chemin Louis-Dunant. Vous pouvez également appeler des centrales de taxis aux numéros (+41 22) 320 22 02 ou (+41 22) 320 20 20.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Les autobus en provenance et à destination du centre-ville (et de la gare de chemin de fer) s'arrêtent avenue Giuseppe Motta, devant la tour de l'UIT (lignes nos 8, 11 et 14, arrêt "UIT") et Place des Nations (lignes 5, 28, F, V et Z et tramways 13 et 15, arrêt "Nations"). Pour de plus amples informations, voir le site Internet <http://www.tpg.ch>.

12. AUTRES SERVICES PROPOSÉS

a) Service postal : un bureau de poste se situe au rez de chaussée du Centre international de conférences (CICG) face à l'OMPI, 17 rue de Varembeé.
Horaires : 8 heures – 12 heures et 14 heures – 18 heures. Des timbres postaux sont également en vente au Centre d'information situé dans le hall.

b) Banque : une succursale de l'Union de Banques Suisses (UBS) se trouve de l'autre côté de la rue, 17 chemin Louis-Dunant. Horaires : 8 h 30 – 16 h 30 (lundi – vendredi). Un guichet automatique de banque (GAB) est également situé côté droit du hall principal de l'OMPI.

c) Vestiaire : un vestiaire non surveillé se situe face à la salle A. L'OMPI ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

d) Cafétéria : une cafétéria se situe au rez de chaussée du bâtiment OMPI/PCT. L'accès se fait depuis l'ascenseur qui se trouve à proximité du GAB situé côté droit du hall principal de l'OMPI. Elle est ouverte de 8 heures à 17 heures.

13. RESTAURANT

À proximité de l'OMPI se trouvent plusieurs restaurants proposant un large éventail de spécialités.